



## NG TECHNOLOGIES

Building Trust with **Next Generation** Technologies...

### NG Technologies Remote Trust Services

Conditions Générales d'utilisation des services de confiance électronique de NG Technologies

<b>Identifiant</b>	NG-CGU-RTS
<b>Version</b>	1.4
<b>Description</b>	Conditions Générales d'Utilisation des services de confiance électronique de NG Technologies.
<b>Diffusion</b>	Public
Approval (Name and position)	CEO NG Technologies

## Historique

<i>Date</i>	<i>Version</i>	<i>Auteur</i>	<i>Commentaire</i>	<i>Vérifié par</i>
14/02/2019	1.0	Comité PKI	Version initiale	CEO
27/03/2019	1.1	Comité PKI	Modifications de style et corrections de typos	CEO
10/03/2021	1.2	Comité PKI	Mise à jour majeure pour tenir compte de la dénomination NGRTS	CEO
25/08/2021	1.3	Comité PKI	Ajout de lien de téléchargement depuis <a href="http://www.ng-cert.com">www.ng-cert.com</a>	CEO
25/02/2022	1.4	Comité PKI	Ajouter une référence à la politique de protection des données personnelles.	CEO

## INDEX

1	Contexte légal et réglementaire .....	3
2	Objet.....	3
3	Documents contractuels .....	3
4	Acceptation .....	4
5	Accès et utilisation du service.....	4
6	Évolutions et mises à jour .....	4
7	Qualité du Service.....	4
8	Sécurité .....	5
9	Données personnelles.....	5
10	Droits d'auteur .....	5
11	Informations techniques.....	5
12	Règlement des litiges .....	5
13	Entrée en vigueur – Durée .....	6

## 1 CONTEXTE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

S'adaptant autant que faire se peut à l'utilisation croissante d'internet, le droit tunisien dans sa partie relative à la preuve des écrits a été modifié par la loi n°2000/57 du 13 juin 2000, modifiant et complétant certains articles du COC, qui adapte le droit de la preuve aux technologies de l'information et notamment à la Signature Électronique.

Désormais, le droit tunisien reconnaît que l'écrit sur support électronique est admis comme preuve au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont l'écrit émane et qu'il soit établi que cet écrit est conservé dans des conditions de nature à en assurer l'intégrité.

Ainsi la loi susvisée, renforcée par la loi n°2000/83 du 9 août 2000 relative aux échanges et au commerce électronique reconnaissent que la Signature Électronique a la même valeur juridique que la signature manuscrite, à condition que le procédé de signature électronique soit fiable ; de même qu'elles mettent en évidence l'importance de la traçabilité des échanges sous forme électronique, l'identification des signataires et le cas échéant leur acceptation préalable à l'utilisation de ces modes de communication et d'échanges de consentement ainsi que la fiabilité technique des procédés utilisés.

## 2 OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les termes et conditions applicables à la fourniture de services de confiance électroniques offert en ligne par NG TECHNOLOGIES SARL, aux clients qui souhaitent avoir recours à ce service et qui disposent des habilitations et des équipements techniques nécessaires.

La signature électronique ayant donc valeur légale, NG TECHNOLOGIES SARL offre des services de signature électronique à travers ses produits ; et notamment la plateforme de demandes de certificats **NGCert**, la plateforme de signature électronique **NGSign**, et la solution de signature électronique visible **QRSecure**. L'ensemble de ces services sont dénommés NG Remote Trust Services ou NGRTS. Les services NGRTS peuvent être utilisés à travers un portail web ou par API (appels services web).

## 3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels s'imposant aux Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation des Services sont par ordre de priorité (ci-après « Ensemble contractuel ») :

- La politique de certification et déclaration des pratiques de certification (ci-après « PC/DPC ») ;
- Les présentes CGU ;
- La politique de protection des données personnelles.

Ces documents sont mentionnés dans cet ordre et explicitement lors de l'étape de l'enregistrement ou l'utilisation pour la première fois d'un des services NGRTS. L'acceptation de ces documents est toujours affichée sous la forme de liens qui permettent de télécharger les documents.

Les documents sont en libre téléchargement depuis <https://www.ng-cert.com/repository/public/>

En cas de contradiction entre les CGU et PC/DPC, les termes dans PC/DPC prévaux.

## 4 ACCEPTATION

Pour accéder au service, le client doit accepter l'ensemble contractuel définis ci-dessus et reconnaît qu'en utilisant un des services NGRTS dans les conditions définies par les présentes, il déclare les avoir lues et les accepter sans réserve aucune.

L'acceptation de l'Utilisateur est matérialisée en cliquant sur la case à cocher sur le Site Internet lors de la création d'un Compte d'Utilisateur ou préalablement à la Signature Électronique d'un Document au moyen du Service.

Le client reconnaît implicitement que l'acceptation de l'ensemble contractuel ne nécessite pas de signature manuscrite ou électronique.

## 5 ACCES ET UTILISATION DU SERVICE

L'accès et l'utilisation du service NGRTS, supposent que le client dispose de la capacité juridique et des habilitations pour s'engager au titre des présentes ; qu'il dispose d'une adresse électronique valide, d'un numéro de téléphone actif ainsi que de tous les matériels et logiciels nécessaires à la navigation sur le web et à l'ouverture et la sauvegarde des documents précontractuels ou contractuels.

Les services NGSignt et QRSecure sont des services qui fonctionnent 7j/7 et 24h/24 ; à l'exception des cas de force majeure ou de difficultés liées à la structure des réseaux de communication.

Conformément à la loi, NG TECHNOLOGIES SARL ne saurait être tenue pour responsable de tout préjudice consécutif à une faute du client ou à un événement imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture du service ou à un cas de force majeure.

L'utilisateur s'interdit toute utilisation frauduleuse du service et de manière générale toute activité au moyen du service qui serait en violation des lois et règlements qui lui sont applicables.

En toute hypothèse, NG TECHNOLOGIES SARL ne pourra être tenue responsable des dommages indirects qui pourraient résulter de l'utilisation du site/ou du service. Les dommages indirects sont ceux qui ne résultent pas exclusivement et directement d'une défaillance du site ou du service imputable à NG TECHNOLOGIES, c'est-à-dire notamment les pertes d'exploitation et les préjudices commerciaux.

## 6 ÉVOLUTIONS ET MISES A JOUR

Les services NGRTS sont délivré en mode SaaS (Software as a Service). Ils sont susceptibles d'être complétés, modifiés ou remplacés à tout moment en fonction des innovations technologiques, des avancées législatives ou encore dans le cadre de mises à jour pour améliorer la performance d'un service et ses fonctionnalités.

Par conséquent et en cas de modification des CGUs, NG TECHNOLOGIES s'engage à porter à la connaissance des utilisateurs toute nouvelle version des CGUs et ce par tous les moyens.

## 7 QUALITÉ DU SERVICE

NG Technologies s'efforce de fournir un Service de bonne qualité avec une disponibilité 24h/24h et 7j/7j.

NG Technologies ne saurait être responsable du bon fonctionnement de l'équipement informatique ou téléphonique de l'Utilisateur ainsi que de son accès à Internet ou à un réseau de téléphonie mobile.

## 8 SÉCURITÉ

NG Technologies s'engage à déployer ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser le Service.

Dans le cadre de son accès au Service, il est expressément rappelé à l'Utilisateur qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres Données et/ou logiciels notamment des détournements éventuels et de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans son système d'information à quelque fin que ce soit et de vérifier que les fichiers transmis ne contiennent aucun virus informatique.

NG Technologies décline toute responsabilité quant à la propagation des virus informatiques, ainsi que sur toutes les conséquences qui pourraient résulter de ces virus.

## 9 DONNEES PERSONNELLES

Les informations saisies par le client seront enregistrées au niveau de la plateforme qui garantit leur totale protection et intégrité. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi organique n°2004/63 du 27 juillet 2004 relative à la protection des données à caractère personnel.

Les informations transmises ou collectées via un service NGRTS sont considérées comme confidentielles et ne font l'objet d'aucune communication extérieure, hors exception liées aux dispositions légales et réglementaires applicables.

## 10 DROITS D'AUTEUR

La reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages, des données et de tout autre élément constitutif du site, par quelque procédé ou support que ce soit est interdite et constitue, sans autorisation de l'éditeur, une contrefaçon susceptible de sanction conformément à la loi.

## 11 INFORMATIONS TECHNIQUES

IL est rappelé que le secret des correspondances n'est pas garanti sur le réseau et qu'il appartient à chaque utilisateur d'internet de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, sources et logiciels de la contamination d'éventuels virus circulant sur la toile.

## 12 REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend naissant à propos des CGU les parties s'obligent à rechercher en 1<sup>er</sup> lieu la solution à leur problème par toute voie amiable et à collaborer de bonne foi en vue de résoudre leur litige.

Faute pour les parties d'arriver à une solution à l'amiable, la plus diligente d'entre elles pourra saisir le juge compétent afin de faire trancher le différend conformément au droit tunisien.

## 13 ENTRÉE EN VIGUEUR – DURÉE

Les présentes CGU sont applicable dès la première utilisation du Service par un Utilisateur et pour toute la durée d'utilisation des Services.